

cuisine, appareils ménagers, etc.), cette exposition abordera une œuvre sociale promue par l'entreprise beaucourtoise, véritable institution pour plusieurs générations de femmes : l'école ménagère. Cette thématique permettra d'établir des partenariats avec d'autres musées (Étampes, Saint-Étienne), des collectionneurs privés et des chercheurs. Plus largement, en offrant également aux visiteurs l'occasion de se pencher sur la vie domestique et quotidienne d'hier et d'avant-hier, elle devra intéresser un large public.

Cette opération, qui doit durer jusqu'en décembre 2010, nécessite :

- ~ L'impression de fac-similés de brevets, de publicité et de cahiers d'élèves de l'école ménagère.
- ~ Des déplacements pour recherches ; le transport et l'assurance des objets prêtés au musée.
- ~ L'achat de divers matériels de mise en exposition.
- ~ La conception et l'impression de panneaux didactiques.
- ~ La recherche de témoignages et leur mise en forme (audio et texte).
- ~ La conception et l'impression d'un support de médiation pour les visiteurs (petit carnet de recettes enseignées à l'école ménagère par exemple).
- ~ La promotion de l'exposition (affiches, dépliants, invitations, dossier de presse, etc.).
- ~ Un programme d'activités (conférences, ateliers, etc.).

Objectifs poursuivis :

- ~ Faire des recherches sur une production Japy (aspects techniques, commerciaux, etc.).
- ~ Faire des recherches auprès des particuliers de Beaucourt sur une œuvre sociale Japy.
- ~ Relancer et fidéliser le public du musée et atteindre de nouveaux publics.
- ~ Poursuivre des partenariats avec d'autres Musées et les archives départementales du Territoire de Belfort.
- ~ Développer une programmation autour de l'exposition (ateliers) et des partenariats autour de cette thématique (*Semaine du goût*).

Le coût de cette exposition est estimé à 8.713 €.

Pour couvrir les frais liés à cette opération, la Ville de Beaucourt sollicite **une aide financière de l'État-Ministère de la Culture** (via la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté) **d'un montant de 3.000 €.**

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des Dépenses	Montant des Dépenses
Réalisation de l'exposition	
Assurance	100€
Transport	500€
Déplacements	200€
Achat de matériel/Travaux photo	1.500€
Signalétique	400€
Conception graphique panneaux didactiques	1270€
	1200€

Impression sur toile Décolit panneaux didactiques	5.170€
Promotion de l'exposition	
Conception	753€
dépliants/affiches/invitations	850€
Impression dépliants/affiches	150€
Impression invitations	640€
Frais d'envoi	150€
Vernissage	2.543€
Activités autour de l'exposition	
Conférence (frais de personnel et organisation)	200€
Ateliers/Animations	800€
	1000€
Total des dépenses	8.713 €

Nature des Recettes	Montant des Recettes
Ville de Beaucourt	
Fonds propres	5363
Entrées payantes au musée	350
Région Franche-Comté	/
Département Territoire de Belfort	/
Subventions de l'Etat	3.000€
Ministère de la Culture et de la Communication	
Total des recettes	8.713 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à valider le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

2 – Acquisitions et enrichissement des collections du Musée Japy – Demande de subvention

Rapporteur : Charly FISCHER

Le Projet Scientifique et Culturel du musée de 2005 n'a pas été validé par la Direction des Musées de France, essentiellement parce que les collections actuelles ne sont pas assez riches pour permettre un agrandissement conséquent du musée. Il est donc essentiel d'acquérir de nouveaux objets, notamment pour compléter les domaines qui sont sous-représentés.

Dans cette perspective, le Musée Japy souhaite répondre favorablement aux propositions d'achat que lui font deux particuliers, collectionneurs privés. Afin de confirmer l'intérêt des pièces vendues, le musée Japy a sollicité l'avis de Monsieur Bernard Goëtz, conservateur aux Musées de Montbéliard, Monsieur Philippe Mairot, conservateur en chef des Musées des Techniques et Cultures Comtoises, Monsieur le Professeur Pierre Lamard (pour la collection Croissant) et Monsieur Denis Schultz (pour la collection Podevin-Bauduin).

1) Collection Podevin-Bauduin, 23 encriers Japy :

A partir des années 1880, Japy se lance dans la production d'articles de luxe et de bureau : la lustrerie. Actuellement, le Musée Japy n'est pas en mesure de rendre compte de la variété de cette production, avec une petite cinquantaine de pièces et seulement cinq encriers. Certes, le domaine peut être considéré comme mineur par son ampleur au regard d'autres fabrications (horlogerie, visserie, machines à écrire). Dérivée de la réalisation de cabinets de pendule en bronze, cette branche n'en demeure pas moins incontournable pour comprendre la diversification des activités et la stratégie commerciale de l'entreprise.

Dans cette perspective, l'intérêt de l'ensemble proposé semble évident : aucun des 23 encriers n'est identique et chaque article reflète la volonté de répondre aux goûts divers d'une clientèle que Japy souhaite la plus large possible.

2) Collection Croissant, 71 plaques et épreuves photographiques d'Émile Barbier :

Le Musée Japy dispose d'un important ensemble iconographique servant régulièrement à illustrer publications et expositions. Avec plus de 700 clichés, celui-ci apporte de précieux témoignages non seulement sur le mode de fonctionnement des industries Japy, le patronat, mais aussi sur les conditions et l'organisation du travail à l'usine, sur la vie privée des ouvriers... autant de thématiques que le Musée Japy doit développer dans le cadre de son futur Projet Scientifique et Culturel et que les seuls objets de la collection ne permettent pas de traiter.

Les photographies d'Émile Barbier (1865-1938) permettraient donc d'enrichir un ensemble déjà important, avec des clichés toutefois inconnus jusque-là. Maisons patronales (6 clichés), ateliers (15) et produits fabriqués (26). Installé à Valentigney à la fin du XIXe siècle, à une époque où le village et la région montbéliardaise connaissent leur mutation industrielle, le photographe et son objectif ont saisi des scènes de la vie quotidienne, des groupes familiaux et professionnels, femmes et hommes au travail, dans les champs, sur les chantiers et à l'usine.

Les prix de vente proposés sont de 5000€ pour la collection Podevin-Bauduin et 500€ pour la collection Croissant.

Au regard des estimations faites, la ville de Beaucourt se propose d'acquérir la collection Podevin-Bauduin pour 4000€ et au prix demandé pour la collection Croissant.

Pour couvrir les frais liés à cette opération, la Ville de Beaucourt sollicitera (après avis scientifique de la Commission interrégionale) **une aide financière de l'État-Ministère de la Culture** (via le Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées) **d'un montant de 2.250 €.**

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des Dépenses	Montant des Dépenses
Collection Podevin-Bauduin	4.000€
Collection Croissant	500€
Total des dépenses	4.500€

Nature des Recettes	Montant des Recettes
Ville de Beaucourt Fonds propres	2.250€
Subventions de l'Etat Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées	2.250€
Total des recettes	4.500 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à valider le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

3 – Installation d’une aire de jeux dans le quartier des Mésanges et sécurisation d’un passage piéton – Demande de subvention

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Charges	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux aire de jeux	26 000,00	Ville de BEAUCOURT	7 782,50
Aménagement de sécurité voirie	12 825,00	Conseil Général (25% sur jeux)	6 500,00
		Amende de police (40% sécurité)	5 130,00
		Fond parlementaire (50 %)	19 412,50
TOTAL	38 825,00 €	TOTAL	38 825,00 €

Monsieur Thierry BESSON demande où seront situés les jeux.

Monsieur Jean-Claude TOURNIER répond : « L’emplacement n’est pas arrêté, pour l’instant ce sont des demandes de subventions. »

Le Conseil municipal, à l’unanimité autorise le Maire à valider le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

4 – Installation d’un système de déshydratation des boues de la station d’épuration – demande de subvention

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Le système actuel (filtre à bandes) est sous dimensionné et peu efficace. Son remplacement par une centrifugeuse permettra d’améliorer la siccité des boues, qui générera une économie sur la quantité de chaux nécessaire ainsi que sur le temps nécessaire à l’exploitation de la station d’épuration (une fois celle-ci installée, une renégociation du contrat sera engagée).

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Charges	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	177 203,00	Ville de BEAUCOURT	124 042,10
		Agence de l'eau (30 %)	53 160,90
TOTAL	177 203,00 €	TOTAL	177 203,00 €

Monsieur Jean-Claude TOURNIER précise que cette compétence sera communautaire à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à valider le plan de financement et sollicite les subventions au plus fort taux.

5 – Garantie Municipale sur prêt CDC Foncier (additif à la délibération du 15/06/2010 visée par la Préfecture le 23/06/2010) – Modification de garantie (cf annexe 1)

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

La société NÉOLIA nous demande de bien vouloir modifier comme suit notre délibération de garantie accordée à cette Société le 15 juin 2010, pour les emprunts concernant notre opération de construction de 9 logements individuels PLUS située à BEAUCOURT – Rue de Vandoncourt.

Emprunt PLUS de 808 329 € et PLUS FONCIER de 55 998 € (au lieu de 170 888 €)

Nous avons mis des fonds propres supplémentaires dans cette opération et le montant du prêt PLUS a donc été revu à la baisse.

. Taux : tel que pratiqué par la Caisse des Dépôts et Consignation à la date d'établissement du contrat, soit taux du Livret A en vigueur à la date du contrat de prêt + 60 points de base.

. Préfinancement : sans

. Durée d'amortissement : 40 ans pour le PLUS et 50 ans pour le PLUS FONCIER

. Périodicité : annuelle

. Taux annuel de progressivité : 0 %,

. Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des emprunts : en fonction de l'évolution du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Le complément du prêt foncier sera un Prêt Foncier Equilibre de la Caisse des Dépôts (PFE) de 114 890 €, dont les conditions sont les suivantes :

. Durée totale du prêt : 50 ans

. Echéances : annuelles

. Amortissement

- constant jusqu'au 15^{ème} anniversaire de la date de référence du prêt.

- déduit de l'échéance (*échéance - intérêts financiers = amortissement*) à compter du lendemain du 15^{ème} anniversaire de la date de référence du prêt. Au cas où la part d'intérêt calculée serait supérieure au montant de l'échéance, l'emprunteur est tenu de payer la totalité des intérêts dus.

Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 %

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du Livret A

Bonification d'intérêts : telle que définie dans les conditions générales

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à valider les modifications apportées au contrat initial.

6 – Tarification – location bâtiment rue de la Maison Blanche

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Le bâtiment situé rue de la Maison Blanche (ancienne EMMAP) est désormais vide. L'institut Perdrizet ayant donné son congé définitivement.

Afin que cet équipement ne reste pas vide, je vous propose les tarifs de location suivant :

- 8 € le m² de bureau hors charge,
- 4 € le m² des communs,
- 1 € le m² pour les sanitaires.

Monsieur Luc RENAUD demande si nous pourrions envisager le retour de l'école de musique.

Monsieur Jean-Claude TOURNIER précise que l'Ecole de Musique a déjà un coup très important, que la location du bâtiment permet d'atténuer cette charge particulièrement importante.

Le Conseil Municipal, à la majorité et quatre abstentions, (Françoise Gachot, Guy Berthelot, Béatrice Rebuffoni, Luc Renaud) valide les tarifs de location précités.

7 – Décisions modificatives Budget Général

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Il est nécessaire de procéder à un certain nombre d'ajustements budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Commentaires
6135/822 Location mobilière	20 000,00 €		Mise à disposition balayeuse/ 3 ans
023 Virement à la section d'investissement	-20 000,00 €		
TOTAL	0,00 €	0,00 €	

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
2182/822	-32 500,00 €		balayeuse louée (non achat)
2031/60/opé 10	50 000,00 €		frais études et de missions RAM
2313/60/opé 10	-50 000,00 €		
2183/322	2 500,00 €		informatique musée
2183/020	5 000,00 €		informatique police- local blessonniers
2188/020	5 000,00 €		chariots + aspirateurs personnel entretien
2135/020	8 372,00 €		modif imputations
2313/020	-8 372,00 €		installations/travaux
2152/822	1 466,00 €		
2157/822	-1 466,00 €		
2152/823	4 520,00 €		
2312/823	-4 520,00 €		
021 Virement de la section de fonctionnement		-20 000,00 €	
TOTAL	-20 000,00 €	-20 000,00 €	

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à procéder aux modifications budgétaires précitées.

8 – Décisions modificatives service de l'assainissement

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Il est nécessaire de procéder à un certain nombre d'ajustements budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Commentaires
61523 Entretien du réseau	10 000,00 €		recyclage boues (SEDE)
023 Virement à la section d'investissement	-10 000,00 €		
TOTAL	0,00 €	0,00 €	

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
2315 Valorisation réseau 021 Virement de la section de fonctionnement	-10 000,00 €	-10 000,00 €	modification budgétaire mission SEDE
TOTAL	-10 000,00 €	-10 000,00 €	

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à procéder aux modifications budgétaires précitées.

9 – Participation dépenses de fonctionnement de la CLIS

Rapporteur : Bénédicte TISSERAND

L'article L212-8 du Code de l'Education précise la réglementation en matière de répartition des charges de fonctionnement des écoles primaires de la manière suivante :

- le droit commun : la commune de résidence de l'élève doit participer obligatoirement aux charges de fonctionnement de la commune d'accueil lorsqu'elle ne dispose pas d'école élémentaire ou si elle ne dispose pas de structures d'accueil suffisantes ou adaptées permettant la scolarisation de tous les enfants.
- Le régime dérogatoire : il existe 3 cas dérogatoires qui permettent d'une part à un enfant d'être inscrit dans une commune d'accueil, et d'autre part, d'imposer à la commune de résidence sa participation financière à la scolarisation de tous les enfants
 - obligation professionnelle des parents en l'absence de moyens de garde et de cantine ou de l'une de ces prestations dans la commune de résidence
 - raisons médicales (état de santé de l'enfant)
 - frère ou sœur scolarisés dans la commune d'accueil pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus.

Ainsi, l'école Frédéric Bolle accueille dans ses locaux une CLIS (Classe d'Intégration Scolaire). Les enfants accueillis (environ une dizaine chaque année) présentent des troubles importants des fonctions cognitives et l'affection dans cette section dépend d'une commission départementale ce qui explique que la CLIS scolarise des élèves des communes voisines. Par conséquent, les élèves scolarisés en CLIS relèvent du droit commun. La participation aux dépenses de fonctionnement de la commune d'accueil s'impose donc aux communes.

Monsieur Luc RENAUD demande si les communes veulent accepter.

Madame Bénédicte TISSERAND répond que 500€ c'est peu et que ce n'est pas à la ville de Beaucourt de tout régler...

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à fixer le montant de la participation des dépenses de fonctionnement de la CLIS à 500 €/élève domicilié hors de Beaucourt.

10 – Remboursement frais

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Par délibération du 15 juin dernier, le Conseil Municipal à autoriser le Maire à acheter des objets cadeaux à l'occasion d'un certains nombres d'évènements (mutation d'un agent, départ en retraite, manifestations diverses) à hauteur de 300 euros.

Cette délibération ne pouvant avoir d'effet rétroactif, elle ne peut donc s'appliquer pour des achats antérieurs.

Aussi, il convient de procéder aux remboursements de frais suivants :

- remboursement de 71.00 à Mme Marie-Lise LHOMET pour l'achat d'un livre offert pour le départ d'un agent du service social
- remboursement de 182.44 euros à Mr Charly FISCHER pour la prise en charge des frais de restauration des intervenants (à titre gracieux) pour l'animation sur la Grèce organisée par la bibliothèque.
- Paiement d'une facture à Loly Boutique d'un montant de 50.72 euros pour la fourniture d'un cadeau.
-

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à rembourser les sommes engagées.

11 – Un peu, Beaucourt, à la folie ! – Tarification

Rapporteur : Charly FISCHER

Soucieuse de créer une autre dynamique à Beaucourt en termes d'images et d'évènements, la Ville de Beaucourt avait confié l'an dernier à Couleur sport production le soin d'imaginer une animation sur le thème de l'humour. C'est ainsi qu'est né « Un peu, Beaucourt, à la folie », avec une première qui n'a assurément pas manqué de folie en octobre dernier avec la venue d'Eric Baert. Et si vous avez aimé, l'an dernier, la soirée avec le gentleman imitateur, vous allez alors adorer le spectacle prévu en octobre prochain. Le rire avec Jean Martiny et l'imitation avec Rémi Marceau seront au rendez-vous du samedi 9 octobre au foyer Brassens. Jean Martiny : C'est un farfelu, on le savait déjà depuis ses apparitions dans les émissions de Bouvard ou dans « La Classe ». Son entrée en scène déclenche l'hilarité avec ses cheveux hirsutes et son sac à provisions. De sketches en gags, ça décoiffe et ses chansons folles nous conduisent aux frontières du délire. A Paris, il passe régulièrement au Caveau de la République, au César Palace, au Théâtre des deux Ânes, au Don Camilo ou encore à La Main au Panier. Martiny se présente lui-même comme « le plus déjanté des comiques ».

Rémi Marceau : Il avait à peine 20 ans lorsqu'il gagne « Graine de star ». Depuis, c'est l'ascension dans le monde du spectacle. Désormais, Rémi Marceau n'est plus seulement un grand espoir de l'imitation « made in France » mais une valeur sûre des plateaux de télévision et des cabarets parisiens. « En voix, un max ! », tel est le nom d'un spectacle qu'il balance avec autant de culot que de talent.

Tarifs à valider : adulte 18 € et 5 € pour les moins de 16 ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à valider ces tarifs.

12 – Projet de film – demande de subvention

Rapporteur : Charly FISCHER

Après avoir réalisé en 2008, un documentaire de 80' « Yamana retour en Patagonie », un ancien beaucourtois Fabrice Marquat réalise un film sur un personnage hors du commun de notre Ville qui n'est autre que son père Bernard Marquat.

Ce nouveau projet de film documentaire est baptisé : *Le fou de Beaucourt*. C'est un projet qu'il porte en lui depuis de nombreuses années et qu'il concrétise enfin. C'est un documentaire de 52' sur la passion de son père, sa collection de voitures, sa vision de la vie et ses utopies (son musée qui ne verra jamais le jour par exemple). Considéré par beaucoup comme un "fou", il a accumulé des trésors sous toit avec des méthodes de stockage impressionnantes, sans jamais se préoccuper de la valeur marchande de toutes ces pièces de collection. Il existe un scénario du film bien sûr, que son producteur nous a fait parvenir (Nils de Coster / Laterna Magica productions, Paris). Comme son père est malade (il a un cancer des poumons depuis 2 ans) Fabrice a déjà commencé à tourner quelques séquences et il nous termine la production du film actuellement (recherche de financements). Le réalisateur a déjà confirmation du pré achat du film par **France 3 Bourgogne Franche-Comté** et attend des réponses du CNC (Centre National du cinéma) et d'autres chaînes et organismes de financement. Comme le film est tourné à 90% à Beaucourt et que le titre lui-même inclus le nom de la ville, Fabrice Marquat souhaite compter sur une aide de la part de la municipalité.

Ce soutien serait bien entendu signalé au générique de fin, au même titre que toutes les structures qui participent à l'élaboration de ce film.

Monsieur Luc RENAUD demande : « A qui sera versé la subvention ? . »

Monsieur Charly FISCHER répond : « Sans doute au producteur. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à attribuer une subvention de 500 euros.

COMMERCE

13 – Les journées gourmandes de Beaucourt 2010 – Programme et budget

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Dans le cadre de la 2^{ème} tranche du FISAC et de la Semaine du goût, la Ville de Beaucourt avait organisé en octobre 2009 la première édition des « Journées Gourmandes de Beaucourt ».

Cette première édition avait remporté un grand succès, notamment les cours de cuisine, les ateliers participatifs et la séance d'œnologie.

La Ville de Beaucourt a donc souhaité renouveler cette manifestation les 7, 8 et 9 octobre 2010 en associant toujours les métiers de bouche de Beaucourt et des professionnels reconnus de la région. Les conférences n'ayant pas attiré un grand nombre de participants, il n'y en aura pas d'organisé pour cette nouvelle édition.

PROGRAMME

Marché de plein air

Jeudi 8 octobre de 7h30 à 12h30

Dégustations de produits de saison par les commerçants non sédentaires.

Parcours du goût

Les métiers de bouche de Beaucourt ouvrent leurs portes pendant 3 jours pour faire découvrir et partager leurs spécialités et savoir-faire : La Miche Comtoise (ateliers participatifs grand public et scolaires), Pâtisserie Tournoux (démonstrations), Arcades Flor (ateliers participatifs grand public), L'Hibiscus, SUPER U, Le Montagnard.

L'ACAB proposera le samedi 9 octobre des dégustations et la vente de jus de pomme en centre-ville.

Cours de cuisine

➤ **Sébastien GOUDEY, L'Escorneil**

Cours de cuisine suivie d'une dégustation entre participants.

Samedi 9 octobre de 10h à 13h - Foyer Georges Brassens. Limité à 10 personnes.

➤ **Philippe ZEIGER, Le Pot d'Etain**

Foyer Georges Brassens. Limité à 10 personnes.

Séance de dégustation de vins

➤ **Association œnologique beaucourtoise**

Vendredi 9 octobre de 18h à 20h - Foyer Georges Brassens. Limité à 20 personnes.

BUDGET

La subvention FISAC n'étant plus applicable à cette deuxième édition, il est proposé une participation à hauteur de 10€ par personne pour les cours de cuisine et 5€ pour la séance d'œnologie.

Face aux nombreuses demandes d'inscription en 2009, il est proposé d'autoriser une seule inscription par personne pour les ateliers participatifs, les cours de cuisine et la séance d'œnologie afin de permettre au plus grand nombre de profiter de ces activités.

Budget prévisionnel Journées Gourmandes 2010			
Dépenses	Montant (en euros TTC)	Recettes	Montant
Cours de cuisine S. GOUDEY	330 €	Inscriptions participants (10€/pers.)	100 €
Cours de cuisine P. ZEIGER	350 €	Inscriptions participants (10€/pers.)	100 €
Séance de dégustation de vins	250 €	Inscriptions participants (5€/pers.)	100 €
Communication (dépliants)	1 250 €		
TOTAL	2 180 €	TOTAL	300 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- Valide le programme et le budget de la 2^{ème} édition des « Journées Gourmandes de Beaucourt »
- Approuve le coût d'inscription aux cours de cuisine et à la séance d'œnologie ainsi que les règles d'inscription.

URBANISME

14 – Rétrocession des espaces publics des premières tranches des lotissements NEOLIA (cf annexe 3)

Rapporteur : Hamid HAMLIL

Après avoir effectué les opérations de réception de travaux concernant les voiries, les réseaux divers ainsi que les bassins de rétention des eaux pluviales des lotissements de Néolia, « Les Grands Champs n°1 » et « le Parc des Hauts de Beaucourt 1 anciennement les Grands Champs n°2 ».

Lotissement les Grands Champs n°1

Dénomination des voies Allée des Grands Champ, allée du Diari et impasse de Diaichotte.

Section	n°	Lieu dit	Surface
AL	256	Les Grands Champs	14 a 17 ca
AL	233	Les Grands Champs	03 a 57 ca
AL	437	Les Grands Champs	01 a 91 ca

Lotissement le Parc des Hauts de Beaucourt n°1

Dénomination des voies Allée du Grammont, Allée Georges Cuvier et Allée Louis Pasteur

Section	n°	Lieu dit	Surface
AL	313	Les Grands Champs	16 a 27 ca
AL	319	Les Grands Champs	00 a 45 ca
AL	321	Les Grands Champs	02 a 11 ca
AL	323	Les Grands Champs	00 a 24 ca
AL	405	Les Grands Champs	58 a 68 ca
AL	409	Les Grands Champs	04 a 37 ca
B	348	Les Longues Royes	00 a 16 ca
B	349	Les Longues Royes	66 a 65 ca
B	392	Les Longues Royes	00 a 92 ca
B	387	Les Longues Royes	00 a 34 ca

TOTAL 1 ha 69 a 84 ca

Monsieur Bernard LIAIS ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à appliquer les conventions de transfert (consultable aux Services Techniques).

15 – Distraction du régime forestier d'une parcelle boisée avant cession (cf annexe 4 et annexe 6)

Rapporteur : Didier MILBERGUE

Un projet d'échange de terrain (parcelles boisées) entre un particulier et la ville de Beaucourt est envisagé.

La parcelle à céder au particulier, cadastrée OB n°203 d'une contenance totale de 1 ha 46a 95ca relève du Régime Forestier. Aussi, il est nécessaire de demander à l'ONF qui est chargé de la gestion de nos espaces boisés relevant du Régime Forestier, une distraction des 29 a 87 ca qui font l'objet de la cession.

Section – Numéro - Lieu-dit - Surface cadastrale totale de la parcelle-	Surface à distraire
OB 203 Le Grand Mont 1ha 46a 95ca	0 ha 29 a 87 ca

Cette distraction ne sera pas assortie d'un défrichement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter la distraction du régime forestier de la partie de parcelle précitée (0 ha 29 a 87 ca) et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires

16 – Echange de terrain (cf annexe 4)

Rapporteur : Didier MILBERGUE

Un projet d'échange de terrain (parcelles boisées) entre M. SCHULTZ Denis demeurant 22 Rue de la Maison à Beaucourt qui est propriétaire d'une parcelle rue de Montbouton souhaite échanger avec la ville de Beaucourt une partie de terrain attenant à sa propriété : cadastrée OB n°203 soit 29 a 87 ca sur les 1 ha 46 a 95ca. Les 29 a 87 ca, devront faire l'objet d'une distraction du régime forestier.

Les parcelles B n° 184 de 8 a 79 ca et B n° 185 de 27 a 79 ca soit 36 a 57 ca, seront échangées et devront faire l'objet d'une application du régime forestier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer les documents concernant cet échange.

17 – Application du régime forestier à deux parcelles boisées après les avoir acquises (cf annexe 5)

Rapporteur : Didier MILBERGUE

IL est demandé l'application du régime forestier des parcelles suivantes situées sur le territoire communal de Beaucourt :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface cadastrale totale	Surface à appliquer
B	184	Le Grand Mont	08 a 79 ca	08 a 79 ca
B	185	Le Grand Mont	27 a 79 ca	27 a 79 ca
		TOTAL	36 a 57 ca	

Le motif est la compensation de la demande de distraction de 29 a 87 ca ha de forêt communale relevant du régime forestier. La demande d'application du régime forestier porte sur une surface totale de 36 a 57ca supérieure à celle de la demande de distraction, ceci étant une des conditions à la vente de terrains boisés communaux classés au PLU en Espaces Boisés Classés, à un particulier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter l'application au régime forestier de la des deux parcelles précitées et à signer tous les documents nécessaires.

18 – Plan de zonage d'assainissement (cf annexe 2)

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Suite l'enquête publique qui s'est déroulé du 17 mai au 17 juin 2010 et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, **Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à valider le plan de zonage d'assainissement.**

Le rapport du commissaire enquêteur est visible dans son intégralité au service technique de la ville.

19 – Facturation du traitement des déchets industriels banals, ordures ménagères et encombrants – Convention de Beaucourt - SERTRID

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

La commune confie ponctuellement le traitement de Déchets Industriels Banals (DIB) au SERTRID de Bourogne. Il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités de ces livraisons et leur paiement.

Le tarif de la tonne des DIB serait de 110 €ht. Les ordures ménagères seraient facturées 112€ht la tonne et les encombrants 120€ht.

La convention aurait une durée d'un an à compter du 24 juin 2010.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer, pour un an, la convention à intervenir entre la ville de Beaucourt et le SERTRID conformément aux modalités précitées.

21 – Certificat d'économie d'énergie pour les travaux d'éclairage public – Convention Ville de Beaucourt - SIAGEP

Rapporteur : Bernard LIAIS

La commune de Beaucourt a réalisé en 2009 des travaux d'éclairage public.

Ces travaux entrent dans le dispositif du décret n° 2006-603 du 23 mai 2006 prévoyant l'éligibilité de ces derniers aux certificats d'économie d'énergie. Ils permettent une aide financière du fait des économies d'énergie générées auprès des vendeurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, gaz de pétrole liquéfié, chaleur ou froid par réseaux)

Le SIAGEP, dans une délibération du 28 juin 2010, a proposé aux communes intéressées de centraliser les informations relatives à ces travaux de façon à garantir que les minimas prévus pour l'application du dispositif (1 GWH cumac) soient atteints.

Ce dispositif est proposé pour l'heure à titre expérimental pour l'année 2009.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention jointe afin :

- **De participer au dispositif ouvert par le SIAGEP en fournissant les éléments relatifs aux travaux éligibles pour 2009,**
- **D'autoriser le SIAGEP à percevoir en lieu et place de la commune les fonds prévus pour chaque opération en provenance des vendeurs d'énergie.**

21 – Utilisation de la balayeuse - Convention Ville de DELLE (cf annexe 7)

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Les villes de Delle et de Beaucourt, qui ont une longueur de voirie sensiblement identique, et qui avaient besoin de renouveler leur équipement en même temps ont convenu d'acheter une balayeuse qui serait mise en service en commun.

C'est la ville de Delle qui a procédé à l'achat et la participation de la ville est détaillée dans la convention qui prendra effet pour une durée de 10 ans.

La balayeuse a été livrée début juillet et fonctionne en alternance sur les 2 villes depuis.

Monsieur Thierry BESSON demande si nous connaissons le temps d'amortissement.

Monsieur Jean-Michel CLAUDEL répond qu'il faut compter dix ans.

Monsieur Jean-Claude TOURNIER précise que nous sommes satisfaits du matériel, nous mutualisons les moyens avec la Ville de DELLE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22 – Dissolution du syndicat mixte du CES de Beaucourt

Rapporteur : Bénédicte TISSERAND

Ce syndicat a été créé en avril 1972 entre les communes dont les élèves étaient scolarisés au collège de Beaucourt (Beaucourt – Croix – Montbouton – St Dizier l'Eveque – Badevel – Dasle – Dampierre-les Bois).

L'objet du syndicat était principalement la mise à disposition d'un agent pour assurer le service en restauration.

A la demande des communes membres du Syndicat, et dans la mesure où les personnels techniques des collèges relèvent de la responsabilité du Conseil Général, l'agent mis à disposition a obtenu une mutation dans les services départementaux au 1^{er} janvier 2007.

Considérant que l'objectif initial du Syndicat n'a plus lieu d'exister, **le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la dissolution du Syndicat de Fonctionnement du Collège Saint-Exupéry au 31 décembre 2006.**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Luc RENAUD : « Es-ce que l'empiétement du bâtiment rue Mendès France était prévu ? »

Monsieur Bernard LIAIS précise le point de vue de l'architecte Conseil des Bâtiments de France que cette manière d'un peu de refermer la rue était un atout pour Beaucourt. Le bâtiment a une certaine allure et l'architecture compensera cet empiétement. Il précise également que le projet a été étudié et validé par la commission urbanisme.

« Où en est la vente du Château Robert ? »

Monsieur Bernard LIAIS : « L'acquéreur n'a toujours pas les prêts. C'est un projet de grande envergure, mobiliser les fonds n'est pas évident ».

Monsieur Luc RENAUD : « Les écoles de Beaucourt ne sont plus classées en éducation prioritaire, de ce fait les écoles perdent 2000€ de subvention qui servaient à financer des spectacles et des sorties ».

Madame Bénédicte TISSERAND souligne que 4 films sont concernés pour l'année. L'offre aux enfants des écoles est importante. Un budget informatique dans toutes les écoles. Des aides pour les classes vertes, pour les sorties. Le bus est à votre disposition. Spectacle de Noël pour les petits. Crédit de gratuité de 16€/enfant.
« Nous allons aider davantage sur les projets ponctuels ».

Monsieur Luc RENAUD souligne que les enseignants sont conscients des efforts de la ville.

Monsieur Luc RENAUD : « Toujours dans le cadre de l'éducation prioritaire, nous avons droit à un accompagnement, à des études dirigées financées par l'académie et l'Etat. Ce dispositif (2 soirs/semaine) était très apprécié des enfants et des parents ». Des études ont été faites, c'est très lourd, mais il faudra réfléchir à ce problème.

Madame Bénédicte TISSERAND craint de ne pouvoir répondre à cette question. L'aide aux devoirs était financée par l'Education Nationale, en parallèle la ville à un budget important pour la Maison de l'Enfant qui accueille aussi les enfants de 16 heures 30 à 18 heures.

Monsieur Bernard LIAIS précise que les travaux de la Maison Blanche ont commencé. Les riverains et les promeneurs seront un peu perturbés. Le chemin du Trépoux servira pour l'évacuation des matériaux et d'approvisionnement.

Séance levée à 19h40